

# In memoriam : madame Odette Micheli

Autor(en): **M.-M.T.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **71 (1962)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous leur avons encore demandé: et si c'était à refaire, recommenceriez-vous? Oui, non, sans aucun doute... les réponses varient. D'ailleurs agit-on à 20 ans comme à 15? Non, n'est-ce pas? Alors laissons la ques-

tion en suspens. Ou mieux, retirons-là... et concluons en répétant que dans la plupart des cas, le comportement des jeunes Hongrois a dépendu du nôtre. Qu'on le veuille ou non.

*In Memoriam*

## † MADAME ODETTE MICHELI

*Madame Odette Micheli qui a été enlevée dans sa soixante-quatrième année à l'affection des siens après quelques semaines de maladie a été une amie et une collaboratrice de la première heure du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse. Elle s'était mise en 1941 déjà à disposition du Cartel suisse de secours aux enfants; tout naturellement, lors du rattachement en 1942 de ce dernier à la Croix-Rouge suisse, elle devenait notre déléguée à Paris et pour la France occupée. Elle devait rester à ce poste jusqu'en 1947, lorsque la tâche*

*sienne et celle de ses collaborateurs. Décorée de la Légion d'honneur en reconnaissance pour les services inestimables qu'elle avait rendus pendant tant d'années, Odette Micheli se voyait décerner, au cours des manifestations qui eurent lieu pour célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Dunkerque, en juin 1960, le titre de « citoyenne d'honneur » de cette ville. Le maire de Dunkerque se plut à rappeler à cette occasion tous les titres que notre concitoyenne avait acquis à la reconnaissance dunkerquoise par ses nombreuses interven-*



**Odette Micheli dans un foyer d'enfants quelque part en France, pendant la guerre**

*du Secours aux enfants de la Croix-Rouge Suisse en France fut en grande partie terminée. Elle n'en poursuivit pas moins une activité charitable au titre de conseillère des Maisons suisses de petits Français de Beauvais et de Sedan, ces maisons créées par elle au plein de la guerre et auxquelles Odette Micheli resta profondément attachée.*

*Odette Micheli a conté dans un livre qui est un des documents les plus poignants de l'aide suisse à la France pendant les années douloureuses de la guerre et de l'immédiat après-guerre, « Aperçu sur l'activité de la « Croix-Rouge suisse, secours aux enfants » en France, 1942-1947 »,<sup>1</sup> les étapes de l'immense tâche qui fut la*

*tions en faveur des enfants de la malheureuse cité, tant lors de l'occupation que lorsque, en 1944, elle put obtenir du général Redman et du généralissime Eisenhower que le bombardement du réduit de Dunkerque par l'aviation américaine soit suspendu jusqu'à ce que des mesures aient pu être prises pour l'évacuation de la population civile. Que d'autres traits l'on pourrait évoquer de l'inlassable activité d'Odette Micheli au service des souffrances humaines...*

*En novembre 1957, Odette Micheli se mettait à nouveau au service de notre Croix-Rouge nationale et de son secours aux enfants lorsqu'il fut décidé de porter secours aux réfugiés algériens en Afrique du Nord. Alors au Maroc, elle se dévoua sans compter pour les réfugiés. Notre revue a été heureuse de publier les souvenirs*

<sup>1</sup> Ed. de la Croix-Rouge suisse, Grivet, impr., Genève, 1949.

qu'elle conta de cette campagne d'entraide<sup>2</sup> dont elle assumait l'organisation.

Femme de grand cœur et de vouloir, écrivain, mais aussi peintre et dessinatrice de talent, Odette Micheli a mis également son art au service de la Croix-Rouge, elle avait bien voulu accepter d'assumer l'illustration de notre « Almanach de la Croix-Rouge suisse » pour 1960. J'avais été profondément heureux, à cette occasion, de renouer avec elle des liens de proche collaboration.

<sup>2</sup> « La Croix-Rouge suisse », 1<sup>er</sup> septembre et 15 octobre 1958.

C'est dans son domaine familial de Landecy, qui m'était cher pour bien des souvenirs de jeunesse et d'amitié que je revois Odette Micheli, alors que nous discutons l'édition projetée, dans cet admirable et classique paysage de Genève qu'elle aimait à l'égal de l'antique demeure et de tous les souvenirs qui s'y rattachent. Nous prions les siens de bien vouloir croire à l'image reconnaissante que la Croix-Rouge suisse et son secours aux enfants gardent de celle qui fut pendant tant d'années et de tant de façons si diverses leur collaboratrice et leur amie.

M.-M. T.

## SOINS INFIRMIERS

### Les écoles d'infirmières et les Etats

Lors des sessions de juin, le Conseil des Etats a examiné le projet que lui avait soumis le Conseil fédéral concernant l'octroi d'une aide de la Confédération aux écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse. Il a adopté le projet en question à l'unanimité après lui avoir apporté quelques modifications de peu d'importance. Donnant suite à une proposition de la commission d'étude, il a approuvé un postulat demandant que l'aide financière de la Confédération soit étendue à des centres de formation destinés à d'autres branches des services infirmiers. Le Conseil fédéral a accepté l'étude de ce postulat.

\*

### Soins psychiatriques

La sous-commission pour les soins psychiatriques, récemment constituée, s'est réunie pour la première fois, le 18 mai, au secrétariat central de la Croix-Rouge suisse. Cet organe, placé sous la présidence du Prof. M. Remy, de Marsens, est composé des membres suivants:

D<sup>r</sup> A. Zolliker, directeur de la Maison de santé de Münsterlingen; D<sup>r</sup> A. Wanner, directeur de la Maison de santé de Breitenau, Schaffhouse; M<sup>lle</sup> R. de Roulet, infirmière-chef générale, Hôpital cantonal de Genève; M<sup>lle</sup> J. Maillard, école cantonale d'infirmiers et d'infirmières psychiatriques, Cery.

Cette première séance a permis aux membres de la Commission de prendre contact et d'échanger quelques points de vue de caractère général.

\*

### Séjours d'études en Suisse

Le service des infirmières a été appelé à organiser ces derniers temps, à la demande du Service fédéral d'hygiène, plusieurs séjours d'études à l'intention de boursiers et de boursières de l'Organisation mondiale de la Santé, originaires de Belgique, de Yougoslavie, du Cambodge et du Maroc et intéressés aux divers secteurs des soins infirmiers.

\*

### Conférence

M<sup>lle</sup> Magdelaine Comtesse, directrice du Service des infirmières, a présenté un exposé sur l'activité et l'organisation de notre Société nationale de Croix-Rouge aux directrices d'écoles et aux monitrices déléguées par les Croix-Rouges allemande et autrichienne à la semaine d'études organisée à leur intention par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et le Comité international

de la Croix-Rouge. Cette réunion a eu lieu à Genève du 3 au 9 juin.

\*

### AIDES-SOIGNANTES

#### Pour l'adoption d'une tenue uniforme

Les écoles formant des aides-soignantes conformément aux directives de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, ainsi que les écoles d'infirmières en soins généraux, ont exprimé le vœu que les aides-soignantes portent une tenue uniforme. La sous-commission des aides-soignantes a étudié cette question et la Croix-Rouge suisse s'est déclarée disposée à centraliser l'achat, l'entrepôt et la vente de ces uniformes qui pourront ainsi être fournis à des conditions très favorables. Le Comité central a accordé un crédit de 24 825 francs pour la constitution de cette réserve.

\*

### AUXILIAIRES HOSPITALIÈRES

#### Directives revues et corrigées

Les directives pour la formation d'auxiliaires-hospitalières éditées à l'intention des sections ont été revues au vu des expériences faites. Le Comité central a approuvé les nouvelles directives qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juin.

\*

#### Et cours en Suisse alémanique

Des cours pour auxiliaires-hospitalières de la Croix-Rouge ont lieu dans les sections de Bâle, Berne et Zurich.

\*

### ASSISTANTES BENEVOLES

#### Bazar à Zurich

Un bazar organisé par la section de Zurich au bénéfice de son service d'ergothérapie et d'assistance aux personnes âgées et aux malades chroniques a rapporté la belle somme de 45 000 francs.

\*

### SOINS AU FOYER

#### Plusieurs cours ont eu lieu

Des cours élémentaires de soins au foyer ont été organisés par les soins des sections de Berne, Brigue, Lausanne, St-Gall, Soleure, Wasen, en Emmental et Zurich. Un cours de monitrices a eu lieu du 21 au 30 mai, il a été suivi par huit participantes.